



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GUYANE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Générale
des Territoires et de la Mer**

Direction générale des Territoires et de la Mer

Réf : TECT / 256

Direction de l'Aménagement des territoires et
de la Transition Écologique

Cayenne, le 24 juillet 2020

Service Transition Écologique et Connaissance
Territoriales

Unité Promotion et Mise en œuvre du
Développement Durable

Affaire suivie par : Yannick Herreyre

tél : 05 94 39 81 72

yannick.herreyre@developpement-
durable.gouv.fr

Objet : Appel à candidature SEDD-2020 – Attribution d'une subvention pour la mise en place d'actions lors de la Semaine Européenne du Développement Durable.

La Semaine Européenne de Développement Durable est un temps dédié à la sensibilisation du plus grand nombre aux enjeux du Développement Durable et aux Objectifs de Développement Durable (ODD) dans toute l'Europe. Elle a lieu chaque année du 30 mai au 5 juin. Du fait de la crise sanitaire liée au COVID-19, l'édition 2020 a été reportée du 18 septembre au 8 octobre, avec une semaine de cœur du 20 au 26 septembre.

La DGTM Guyane (ex-DEAL) appelle à une forte participation des associations et partenaires locaux à cet événement afin de montrer que des initiatives et solutions concrètes existent, et inciter à l'adoption de comportements responsables au quotidien. À ce titre, un appel à candidature est lancé pour allouer des crédits pour soutenir, sous forme de subventions, les structures qui mettront en place durant cette édition une animation ou une activité en lien avec le développement durable, dans les champs des ODD.

La priorité sera donnée aux actions rentrant dans le cadre de la thématique de l'édition 2020. Cette année, à travers son thème national « Biodiversité et Climat », ce sont les ODD n°07 : « Énergie propre et d'un coût abordable », ODD n°12 : « Consommation et production responsables », ODD n°13 : « Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques », ODD n°14 : « Vie aquatique » et ODD n°15 : « Vie terrestre » qui seront mis à l'honneur.

Une attention particulière sera également portée sur le format et l'organisation des activités présentées. Compte tenu de la crise sanitaire, il semble en effet primordial d'adapter les actions proposées afin de limiter au maximum les regroupements de personnes et de favoriser la mise en place des « gestes barrières » et des principes de « distanciation physique » préconisés actuellement. Bien que la situation puisse évoluer dans les prochains mois, il est difficile d'imaginer que la situation locale permettra à nouveau de grands rassemblements en septembre. Aussi, il sera privilégié les projets les plus à même de respecter le cadre sanitaire actuel.

Tél : 0594 39 80 01 – 0594 39 80 02

Mél : tect.dgtm-guyane@developpement-durable.gouv.fr

Rue du Vieux Port – CS 76003 Cayenne cedex

Direction Générale des Territoires et de la Mer

Je vous invite à envoyer votre dossier de demande de subvention à la DGTM Guyane, service Transition Écologique et Connaissance Territoriales (ATTE), à l'adresse mail : sedd@developpement-durable.gouv.fr.

Votre demande - Cerfa n°12156-05 sera dûment remplie et accompagnée des pièces et documents énumérés sur la notice d'accompagnement n°51781#02. Vous veillerez à compléter également la demande de soutien financier en précisant les objectifs de développement durable auxquels votre projet se rattache.

La date limite de dépôt des dossiers est fixée au plus tard au vendredi 21 août 2020. Yannick Herreyre (sedd@developpement-durable.gouv.fr – 05 94 29 75 44) se tient disponible pour répondre à vos éventuelles interrogations concernant cet appel à candidature. Les lauréats seront informés au plus tard le 4 septembre 2020.

Si vous avez déjà bénéficié d'une subvention de la DGTM (ex-DEAL) en 2019, l'attribution d'une nouvelle subvention sera subordonnée à la production d'un compte rendu financier - Cerfa n°15059-02 (exceptionnellement et conformément à la circulaire du 6 mai 2020 ce document pourra être transmis au plus tard en septembre 2020) et d'un bilan quantitatif de(s) action(s) menée(s). S'ils n'ont pas déjà été transmis à mes services, ces éléments devront être accompagnés du dernier rapport d'activités et des comptes approuvés du dernier exercice.

Enfin, je vous rappelle que les actions qui se tiendront durant cette Semaine Européenne du Développement Durable devront être inscrites sur le site internet dédié afin de bénéficier d'une meilleure visibilité et communication : <https://esdw.eu/register/?lang=fr>.

Pour le Préfet et par délégation
L'adjointe au chef de service de la transition
écologique et connaissance territoriale



Juliette CHAIX

Juliette CHAIX